

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 14 décembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DGRI 60** Subvention (120 000 euros) et convention avec la fondation « Institut Kurde de Paris » (10<sup>e</sup>).

**MM. Patrick KLUGMAN et Bruno JULLIARD, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1115-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la fondation « Institut Kurde de Paris », 106 rue La Fayette, 75010 Paris ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission, et Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec la fondation « Institut Kurde de Paris », 106 rue La Fayette, 75010 Paris, dont le texte est joint au présent projet.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 120 000 euros est attribuée au titre de 2016 à la fondation « Institut Kurde de Paris », 106 rue La Fayette, 75010 Paris (n° simpa 85642 ; dossier 2016\_05477).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 65, article 6574, rubrique 048, ligne VF 07002, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**